



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 05 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 26 octobre 2017

Présidence : Monsieur Yvan Burnier, Vice-président
37 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 13/2016-2021 relatif l'arrêté d'imposition 2018
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été refusé à **bulletins secrets par 28 non, 6 oui et 3 abstentions.**

DECIDE

- De refuser l'arrêté d'imposition pour 2018 tel que présenté.
- Le taux d'imposition 2017 restera donc en vigueur, soit 67.5%

Ainsi délibéré en séance du 26 octobre 2017.

Au nom du Conseil général


Le Vice-président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl